



loyers impayés et pas d assurance maison

Par **messmass**, le **05/05/2012** à **10:16**

Bonjour

je suis propriétaire d un appartement que je fais louer à un couple sans enfants...
Ma locataire paie son loyer tous les mois en retard CAD vers le 25 au lieu du 10 de chaque mois conformément au contrat que nous avons signé...

J ai toléré ses retards jusqu à ce qu elle accumule 2 mois de loyers non payés...Je lui avais adressé plusieurs relances en l avertissant que si je n avais pas le paiement sous huitaine, je ferai appel à un huissier...chose que j ai fini par faire..

Le clerc s est présenté un matin et lui a laissé l commandement de payer dans sa boîte car elle n était pas à son domicile..

Comme par enchantement, le soir même, ma locataire effectue 1 virement pour payer ses 2 loyers en retard..

En revanche, elle s est entremise avec l huissier et ma locataire refuse de payer les frais de 200e que j ai dû payer pour l huissier.

D autre part, je n ai toujours pas reçu l attestation d assurance alors que réclamé plusieurs fois par courrier...

Ma question est la suivante:

comment puis je me faire payer ces 200e de frais d huissier par la locataire ainsi que les pénalités de retard?

Ai je le droit d entamer 1 procédure d expulsion du fait que je n ai pas l attestation d assurance du logement?

enfin, le bail conclue pour 3 ans prend fin à la fin de l année, je lui ai fait 1 courrier lui demandant de prendre congé car il ne sera pas reconduit, l expulsion doit elle obligatoirement se faire par voie tribunal ou peut on l faire directement par l huissier et que faire si elle refuse de quitter les lieux?

MERCI pour vos réponses

je suis désespérée quand l huissier m écrit "votre locataire refuse de payer les frais, que dois-je faire"